

FONDS DES DONATIONS

BOURSES et SUBSIDES de recherche

Par l'intermédiaire de la Commission de recherche de l'Université de Neuchâtel, le Fonds des donations de l'Université de Neuchâtel met au concours des bourses et des subsides pour prendre en charge ou réduire les coûts d'un séjour de recherche.

- Les **bourses** servent à financer ou encourager des **projets de recherche** de doctorant-e-s ou de jeunes chercheuses et chercheurs de l'Université de Neuchâtel, **effectués hors de l'Université**.
- Les **subsides** sont destinés à permettre l'**accueil de visiteuses étrangères ou visiteurs étrangers** dans le cadre de projet de recherche mené par un-e membre du corps professoral UniNE.

Les bourses et subsides sont attribués par le rectorat sur la base des propositions de la commission.

BOURSES : est autorisé-e à soumettre une demande de bourse pour un séjour effectué hors de l'Université :

- **Un-e doctorant-e immatriculé-e à l'Université de Neuchâtel**, jusqu'à 6 ans après son immatriculation en cette qualité, pour un projet de recherche mené à l'étranger ;
- **Une chercheuse ou un chercheur de l'Université de Neuchâtel**, au bénéfice d'un contrat de travail avec l'Université, au plus tard dans les 3 ans après l'obtention de son doctorat, pour un projet de recherche mené à l'étranger ;
- **Un-e étudiant-e immatriculé-e à l'Université de Neuchâtel**, uniquement pour la réalisation d'un mémoire de Master (projet de recherche mené hors des murs de l'UniNE : terrains, enquêtes ou séjour à l'étranger).

Frais couverts : *frais de séjour, frais de déplacement*

SUBSIDES : est autorisé-e à soumettre une demande de subside en vue de l'accueil d'une visiteuse ou d'un visiteur d'une université étrangère :

- **Un-e professeur-e ordinaire, un-e professeur-e assistant-e avec ou sans prératification conditionnelle, une directrice ou un directeur de recherche** peut soumettre une demande de subside en vue de l'accueil d'une visiteuse ou d'un visiteur d'une université étrangère. Les subsides servent à financer les frais liés au séjour d'une jeune chercheuse étrangère ou un jeune chercheur étranger (doctorant-e ou post-doctorant-e) ou éventuellement d'un-e professeur-e en congé sabbatique.

Frais couverts : *frais de séjour, frais de déplacement*

DELAIS DE SOUMISSION 2023 pour les bourses et subsides : 1^{er} mars et 1^{er} septembre

Les modalités ainsi que les formulaires de demandes de bourse ou de subside sont disponibles sur demande au secrétariat de la commission (commission.recherche@unine.ch) ou sur <https://www.unine.ch/curs/home/fonds-des-donations-de-luniversi.html> dans la marge de droite.

